

(1)

( N° 192. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 7 MAI 1855.

---

### **POLICE DES IRRIGATIONS EN CAMPINE** (1).

---

*Article additionnel proposé par M. JULLIOT.*

ART. 24.

Les dispositions de la présente loi conservent intacts tous les droits et obligations résultant des contrats divers.

---

(1) Projet de loi, n° 255, session de 1855-1854.  
Rapport, n° 145.

---